



# Association Communale du Phare de Richard

33590 - Jau-Dignac et Loirac

## APPEL de COTISATION - Année 2026

(Partie du document à conserver)

### À l'attention des adhérent(e)s

Merci d'avoir choisi de soutenir notre association.

Les cotisations sont à verser de préférence par chèque, à **l'ordre de l'Association Communale du Phare de Richard.**

Le versement de la cotisation confère le titre de membre adhérent(e) et donne droit à l'accès gratuit au phare et à son musée (uniquement aux membres adhérents).

L'adhésion vous permet également de bénéficier de la mise à disposition du carrelet pédagogique en respectant les conditions suivantes :

- ✓ Régler une indemnité d'usage de 30 €,
- ✓ 6 personnes maximum sur le carrelet,
- ✓ Mise à disposition à la journée
- ✓ 3 mises à disposition du carrelet par an,
- ✓ Respecter les mesures de sécurité et les règles indiquées (propreté du carrelet, règles concernant la pêche, etc...),
- ✓ Le carrelet ayant, avant tout, un but pédagogique, des visites peuvent avoir lieu exceptionnellement lors de votre réservation.

Cordialement,

L'équipe du Phare de Richard

# Association Communale du Phare de Richard

33590 – Jau-Dignac et Loirac

## APPEL de COTISATION - Année 2026

Je soussigné, Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

Tél. fixe : ..... Portable : .....

Courriel : ..... @ .....

Verse ma cotisation de : ..... (en chèque ou espèces)

Individuel : 15 € - Couple : 20 € - Association : 20 € - Professionnel : 20€

Don complémentaire de soutien : ..... €

Le ..... 2026

Signature :

Coupon à renvoyer à l'adresse postale suivante :  
6 rue André Guichenet – 33340 Lesparre-Médoc  
Adresse courriel : [assopharederichard@orange.fr](mailto:assopharederichard@orange.fr) - Tél : 05.56.09.52.39